

Bureau du commissaire au renseignement

Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Table des matières

1. Introduction	1
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs.....	3
3. Risques et incertitudes.....	5
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes	5
5. Approbation des cadres supérieurs.....	6
Annexe A – État des autorisations (non vérifié).....	7
Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié).....	8

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

1. Introduction

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

Le Bureau du commissaire au renseignement (BCR) est un organisme de surveillance indépendant. Le mandat de Commissaire au renseignement (CR) est défini dans la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Le commissaire fait partie intégrante du processus décisionnel lié à certaines activités de sécurité nationale et de renseignement, et il intervient avant qu'elles ne soient menées. Le CR est responsable de réaliser un examen quasi judiciaire des conclusions formulées par le ministre de la Défense nationale ou le ministre de la Sécurité publique et, le cas échéant, le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité. Ces conclusions constituent la base sur laquelle certaines autorisations sont accordées ou des décisions sont prises en ce qui concerne certaines activités menées par le Centre de la sécurité des télécommunications ou le Service canadien du renseignement de sécurité.

De plus amples renseignements sur le BCR figurent sur le site [Web du Bureau](#).

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au présent rapport comprend les autorisations de dépenser accordées au BCR dans le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2020-2021 et le report du budget de fonctionnement. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Le BCR utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La présente section donne les faits saillants des résultats financiers pour le trimestre qui s'est terminé le 30 septembre 2021, ainsi qu'une explication des écarts par rapport à la même période de l'exercice précédent, lorsque le seuil d'importance relative dépasse 5 000 \$ pour les dépenses de programme et les crédits législatifs.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	2021-2022 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2022	2020-2021 Autorisations budgétaires jusqu'au 31 mars 2021	Écart entre les autorisations budgétaires	Dépenses cumulatives au T2 de 2021-2022 (30 sept. 2021)	Dépenses cumulatives au T2 de 2020-2021 (30 sept. 2020)	Écart entre les dépenses cumulatives
Crédit 1 Dépenses de programme	2 467	1 580	887	824	503	321
Autorisations législatives	165	165	-	82	82	-
Total	2 632	1 745	887	906	585	321

	Dépenses au T2 de 2021-2022	Dépenses au T2 de 2020-2021	Écart entre les dépenses aux T2 de 2021-2022 et de 2020-2021
Crédit 1 Dépenses de programme	431	275	156
Autorisations législatives	41	39	2
Total	472	314	158

État des autorisations

À la fin de septembre 2021, le BCR disposait de 887 000 \$ de plus qu'à la fin de septembre 2020. En 2021-2022, le BCR a demandé et obtenu une augmentation permanente des autorisations de 394 000 \$, qui lui permettra d'aider le CR à s'acquitter efficacement du mandat que lui confère la loi. L'augmentation supplémentaire de 493 000 \$ des autorisations par rapport à l'exercice précédent résulte de l'approbation tardive de la totalité des crédits en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. En effet, à la fin du deuxième trimestre de 2020, le BCR n'avait reçu que les 9/12 des autorisations prévues dans le Budget principal des dépenses, ce qui représentait un manque à gagner de 493 000 \$.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Les dépenses budgétaires cumulatives au 30 septembre 2021 ont augmenté de 321 000 \$ (64 %) par rapport à la même période du dernier exercice :

- les dépenses inscrites au crédit 1 ont augmenté de 321 000 \$;
- les paiements législatifs sont demeurés les mêmes.

Pour le trimestre qui a pris fin le 30 septembre 2021, les dépenses budgétaires ont augmenté de 158 000 \$ (50 %) par rapport à la même période du dernier exercice :

- les dépenses inscrites au crédit 1 ont augmenté de 156 000 \$;
- les paiements législatifs ont augmenté de 2 000 \$.

Le tableau suivant explique les changements par article courant.

Article courant	Changements apportés aux dépenses (inscrites au crédit et législatives)	Écart entre les dépenses cumulatives en 2021-2022 et en 2020-2021 (du 1 ^{er} avril au 30 septembre)	Écart entre les dépenses du T2 de 2021-2022 et celles du T2 de 2020-2021 (du 1 ^{er} juillet au 30 septembre)
Crédit 1 : dépenses de programme (en milliers de dollars)			
1 Personnel	La diminution des frais de personnel cumulatifs à ce jour, qui est de 119 000 \$, découle principalement du fait que d'autres organismes gouvernementaux ont tardé à facturer les salaires versés à d'anciens employés embauchés par le BCR. L'augmentation des dépenses engagées au cours du trimestre est due au recours accru à des employés nommés pour une période déterminée.	(119)	34
4 Services professionnels	L'écart entre les dépenses cumulatives à ce jour provient des différences entre les calendriers de paiement des frais annuels liés aux communications sécurisées, payés au premier trimestre en 2021-2022, alors qu'ils l'avaient été au quatrième en 2020-2021	292	(12)

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

	La légère augmentation du coût global des services professionnels enregistrée au deuxième trimestre de 2021-2022 (10 000 \$) est contrebalancée par le coût d'une étude ponctuelle réalisée au même trimestre de 2020-2021 (22 000 \$).		
5 Location	Les coûts d'occupation pour 2021-2022 ont été payés au deuxième trimestre. En 2020-2021, ces coûts n'ont été facturés ni au premier ni au deuxième trimestre.	148	148
Autres (Télécommunications, information, réparation, fournitures et équipement)	Globalement, on constate une légère diminution par rapport au deuxième trimestre de 2020-2021.	-	(14)
Total partiel pour le crédit 1		321	156
Dépenses législatives			
1 Personnel	Partie des coûts des avantages sociaux des employés versée par le BCR.	0	2
Total		321	158

3. Risques et incertitudes

Le BCR continuera de faire preuve de prudence dans la gestion de ses ressources afin que les examens quasi judiciaires indépendants des conclusions sur lesquelles reposent certaines des autorisations et déterminations des ministres puissent continuer à être effectués efficacement et dans les délais prévus par la loi.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

À part des retards dans la facturation d'articles de dépenses importants par d'autres organismes gouvernementaux, il n'y a pas eu de changements significatifs au cours du deuxième trimestre en ce qui a trait aux opérations, au personnel et aux programmes.

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

5. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Version originale signée par

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, C.D.
Commissaire au renseignement

Ottawa (Canada)
Le 24 novembre 2021

Version originale signée par

Guylaine A. Dansereau
Dirigeante principale des finances

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Annexe A – État des autorisations (non vérifié)

(en milliers de dollars)	Exercice 2021-2022			Exercice 2020-2021		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses du programme	2 467	431	824	1 580	275	503
Autorisations législatives – Cotisations au régime d'avantages sociaux des employés	165	41	82	165	39	82
Total des autorisations budgétaires	2 632	472	906	1 745	314	585
Total des autorisations	2 632	472	906	1 745	314	585

Bureau du commissaire au renseignement
Rapport financier trimestriel
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2021

Annexe B – Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2021-2022		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2021	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	1 277	243	337
Transports et communications	42	3	6
Information	25	1	7
Services professionnels et spéciaux	893	74	398
Location	305	148	150
Réparation et entretien	52	0	1
Services publics, matériel et fournitures	26	2	6
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	0	0	0
Acquisition de matériel et d'outillage	12	1	1
Autres subventions et paiements	0	0	0
Dépenses budgétaires brutes totales	2 632	472	906
Dépenses budgétaires nettes totales	2 632	472	906

Exercice 2020-2021		
Dépenses prévues pour l'exercice terminé le 31 mars 2021*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
999	207	456
26	7	7
19	6	6
437	86	106
232	0	2
2	0	0
19	5	5
0	0	0
11	3	3
0	0	0
1 745	314	585
1 745	314	585